

**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer  
**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation  
**Band:** 12 (1973-1974)  
**Heft:** 51

**Artikel:** Nos trois démissionnaires...  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-910641>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nos trois démissionnaires ...

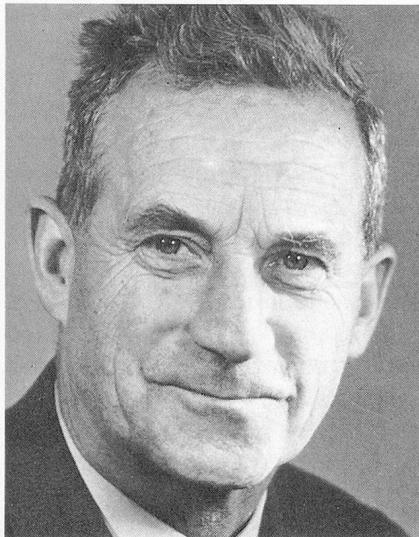
Les conseillers fédéraux Tschudi, Bonvin, Président de la Confédération, et Celio ont donné leur démission. Telle est la nouvelle que le Président du Conseil national, M. Franzoni, a donnée au début de la séance du Conseil national, le lundi 1<sup>er</sup> octobre, à la Chambre du peuple. Lors de la session de décembre, l'Assemblée fédérale rendra hommage à ces trois magistrats et procédera à l'élection de leurs successeurs.

Depuis un certain temps, il était permis de se demander si le fractionnement de la volonté politique laissait au gouvernement suffisamment de cohérence pour mener

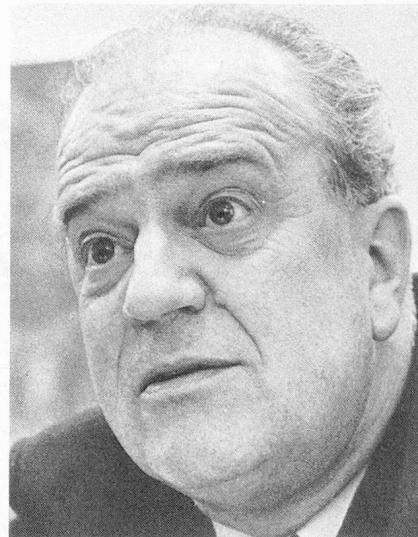
une politique ferme au travers des embûches qui se font jour. Mais, au moins, on ne pourra pas reprocher aux conseillers fédéraux en place de ne s'occuper que d'eux lorsqu'ils envisagent de démissionner. Il convient en effet de mettre l'accent sur le fait que les démissions annoncées découlent certes du désir de chacun des démissionnaires, mais aussi d'une volonté collégiale. C'est après discussion que le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion que le moment était propice et qu'il importait de laisser une triple vacance à l'Exécutif. Il n'y a donc nullement crise gouvernementale. Avant de

partir les trois conseillers fédéraux ont voulu rendre un dernier service: faire en sorte que le problème de leur succession se pose en termes clairs et propres, faciliter les choix et surtout les roades entre les cantons et les partis. Le service rendu est réel. Il supposait que la date de l'un ou l'autre départ fut avancée. La nécessité de mener l'opération électorale à bonne fin sous le signe de la souplesse l'a emporté. Cette triple décision ne pouvait être ajournée. Le risque était trop grand d'une démission isolée au cours des mois qui viennent. Le risque était en tout cas réel de devoir accepter tous les

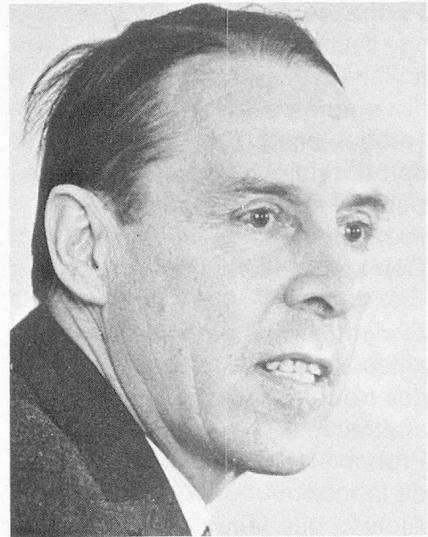
**M. Bonvin**, Président de la Confédération, est né le 12 septembre 1907 à Icogne, près de Lens, d'où il est originaire. Il a fait des études d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique de Zurich. Son élection au Conseil fédéral remonte au 27 septembre 1962. De 1962 à 1968, il a été chef du Département des finances et des douanes, et dès 1968, chef du Département des transports et communications et de l'énergie. En plus de 1973, M. Bonvin a été Président de la Confédération en 1967.



Le conseiller fédéral **Nello Celio** est né le 12 février 1914 à Ambri, dans la Haute-Leventine. Il a fait son droit à l'Université de Bâle, puis à celle de Berne. Entré au Conseil national en 1963, il a été élu conseiller fédéral le 14 décembre 1966. Il y a pris tout d'abord le département de celui auquel il succédait, M. Paul Chaudet, puis a passé du Département militaire à celui des finances et des douanes, le 1<sup>er</sup> juillet 1968. M. Nello Celio a été Président de la Confédération en 1972.



**M. Hans-Peter Tschudi**, originaire de Bâle et de Schwanden (GL), est né à Bâle, le 22 octobre 1913. C'est dans cette ville et à Paris qu'il a effectué ses études de droit, pour obtenir finalement, en 1936, le titre de docteur en droit de l'Université de Bâle. En 1953, il a été élu conseiller d'Etat de Bâle et prend la tête du Département de l'intérieur. Le même département lui reviendra au Conseil fédéral, le 17 décembre 1959. M. Tschudi a été Président de la Confédération en 1965 et en 1970.



inconvénients de départs simultanés plus nombreux qui se seraient produits à la fin de la législature, c'est-à-dire au lendemain des élections législatives générales.

Trois hommes s'en vont. On peut juger différemment les résultats de leur passage au Conseil fédéral, mais tous trois ont donné le meilleur d'eux-mêmes à une tâche lourde entre toutes. Ils y ont con-

sacré le plus clair de leurs forces. Ils s'y sont usés avec une conscience aigüe des responsabilités d'une telle charge. L'opinion doit le savoir.

On ne peut laisser partir des conseillers fédéraux sans leur exprimer sincèrement un sentiment de reconnaissance pour cette large part d'eux-mêmes qu'ils ont vouée au service du pays.

le compte d'une filiale d'une entreprise suisse. L'introduction d'une nouvelle loi d'immigration lui a fait perdre son poste qui a dû être confié, par décret légal, à un ressortissant du pays dans lequel travaillait notre Suisse. Le sociétaire a dû trouver un nouvel employeur car la maison suisse, qui l'employait, n'avait pas d'autres postes pour lui.

*Le Fonds de solidarité lui a versé l'indemnité forfaitaire de Fr.s. 7500.—, car M. K. avait choisi de verser une prime annuelle de Fr. 75.—.*

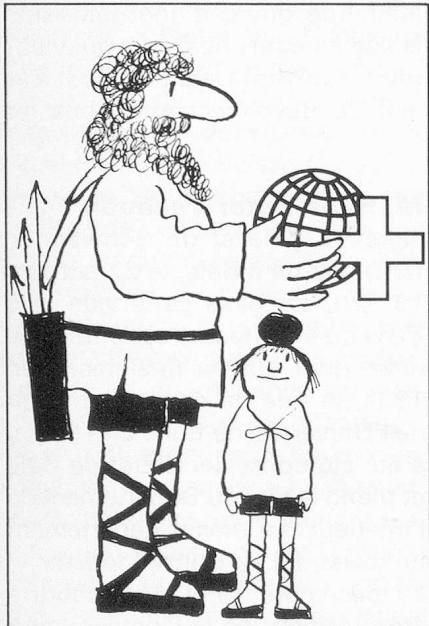
*Personne ne sait ce que le futur lui réserve, mais en tant que membre du Fonds de solidarité vous savez qu'une indemnité forfaitaire vous sera octroyée si votre situation devait, un jour, se détériorer. Inscrivez-vous sans tarder au*

#### **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger**

Gutenbergstrasse 6  
CH-3001 Berne

ou prenez contact avec l'une de nos nombreuses représentations officielles suisses à l'étranger.

## Premier secours



Il faut s'assurer contre les risques de perte de moyens d'existence par suite de guerres, de troubles intérieurs et de mesures coercitives politiques de caractère général auprès du *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*. Ce dernier vous versera immédiatement une indemnité forfaitaire en francs suisses, au comptant.

*Voici, à titre d'exemple, comment récemment le Fonds de solidarité a aidé un sociétaire:*

L'employé commercial K. travaillait dans un pays d'outre-mer pour

## Probablement

Ici?

Il n'y aura pas de guerre (probablement)  
rien d'inquiétant pour nos affaires pour bien longtemps!

Probablement. —

Combien de temps?

Evidemment, il y a des guerres ailleurs,  
des troubles, des mesures arbitraires ...  
Probablement de la misère.  
Alors ... que faire?



En tout cas je vois un signe ... le Fonds de solidarité!